

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2025

à 18H00

L'an deux mille vingt-cinq et le douze février, le comité syndical convoqué le 5 février 2025 s'est réuni au siège du SIVOM à Rieux Volvestre, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence du 1^{er} Vice-Président, Yves CARON-JOURDA. Monsieur le Président étant indisponible.

PRÉSENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. ROUJAS Jean-Eudes, M. DELCROIX Bernard, Mme DOUYLLIEZ Marion, M. BABY Jacques, M. NAYLIES Charles, M. JOSSE Miguel, M. CHALDUC Jean, M. CAZAUX Jean-Michel, M. CORNET Olivier, M. MASSIP Cyril, M. CAILLET Pierre, M. DEJEAN Michel, Mme VEZAT-BARONIA Maryse, M. CARON-JOURDA Yves, M. CHAGNE Patrick, M. PERSILLON Cyrille, M. PICARD Serge, M. SANTA-CRUZ Roger

ABSENTS. EXCUSES : Mme JEAN Sophie, M. ESQUIROL Jean-Marc, Mme PORQUERAS Carole, Mme VIDAL Marie-Françoise, Mme MASSE Magali, M. LEFEBVRE Patrick, M. DEVIC Jean-Marc, Mme SEGALA Laetitia (pouvoir donné à M. CARON-JOURDA)

Secrétaire : M. CORNET Olivier

La réunion a été présidée par Monsieur Yves CARON-JOURDA compte tenu de l'indisponibilité du Président.

N° 1 Compte rendu du précédent comité syndical du 15.01.2025

Pas de remarque sur ce compte rendu.

Avis favorable à l'unanimité

N° 2 Retour sur la commission « action sociale » de la CCV : perspectives

Monsieur CARON-JOURDA demande à Madame VEZAT-BARONIA de prendre la parole, cette dernière faisant partie de la commission.

Elle rappelle l'objet de la commission : présentation des différents services d'aides et de soins à domicile dans la perspective du transfert de la compétence à la CCV.

A la présentation des services SAAD et SSIAD du SIVOM, basée sur un audit en interne, le Président et Madame VEZAT-BARIONA ont été obligé d'intervenir. En effet, cet audit réalisé afin d'améliorer les services avait été interprété de façon négative et présentant un obstacle pour garder l'agrément des tutelles.

Les autres structures d'aide à domicile du territoire rencontrent également des difficultés financières alors qu'elles sont exonérées des cotisations Urssaf.

Notre déficit s'explique en grande partie par les cotisations Urssaf.

Et collectivement par les déplacements à effectuer d'un bénéficiaire à l'autre sur le territoire.

Madame VEZAT-BARONIA informe que les structures incluses dans le périmètre de la CCV réunissent un déficit cumulé d'environ 160 000,00€. Un déficit n'étant pas égal à une dette.

La réflexion du transfert de compétence va continuer.

Dans l'attente, plusieurs communes (Longages, Marquefave, Montesquieu, Noé...) se sont rapprochées du SIVOM afin de conclure une convention qui permettra à tous de fonctionner au 1^{er} janvier 2026 en SAD.

Madame VEZAT-BARONIA rappelle l'importance de trouver une solution collective afin de maintenir les services ouverts, essentielle à la population du territoire et elle appelle à la mobilisation des élus.

Le SIVOM continu à travailler activement à la gestion du déficit du service SAAD.

N° 3 Retour sur la rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur CARON-JOURDA rappelle qu'une rencontre à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet a eu lieu mardi 28 janvier.

Les deux points principalement abordés étaient :

- Les deux budgets qui accumulent du déficit, comblé par les autres budgets.
- Les cotisations Urssaf qui grèvent les finances du SAAD, alors que d'après les textes le service devrait être exonéré. Monsieur le Sous-Préfet s'est engagé à saisir le Préfet et le Directeur de l'Urssaf à ce sujet.

N° 4 Compte rendu de la commission de travail sur l'avenir du service restauration

Le compte rendu de la commission du lundi 3 février a été envoyé à l'ensemble des délégués.

Monsieur MASSIP Cyril amène une remarque : la reprise de la compétence restauration par les communes n'obligerait pas forcément à la vente du bâtiment de la cuisine centrale.

Monsieur CARON-JOURDA informe qu'une rencontre avec Monsieur LAGARRIGUE, Directeur des exploitations SCOLAREST, est prévue prochainement.

N° 5 Structures touristiques

Il convient de réviser la grille tarifaire et les réductions applicables selon les propositions suivantes :

Augmentation :

- Du tarif petit-déjeuner à 6,00€
- Du forfait ménage : nuitée à 20,00€
week-end à 30,00€
semaine à 50,00€

Tarifs longue durée :

Tarifs applicables du 01/01/2025 au 30/06/2025 et du 01/09/2025 au 31/12/2025 sur les chalets et mobil homes

Il pourra être appliqué les réductions suivantes :

- 15% aux groupes (à partir de 10 personnes) ;
- 10% aux clients venant plusieurs fois dans l'année ou d'une année à l'autre (entre un week-end et deux semaines) et au-delà de deux semaines 15% ;
- 10% aux habitants des communes membres du SIVOM ;
- 15% aux travailleurs en déplacement, hors tarif longue durée.

Avis favorable à l'unanimité

Modification de la délibération du 3 juillet 2024 – mise à jour de la régie des recettes des structures touristiques

Suite à la venue de Monsieur BINET et Madame GUILON lundi 10 février 2025, il convient :

- D'ajouter à l'article 5 des modes de recouvrement :
Virements ;
Empreintes de carte bancaire pour cautionner les structures réservées.
- D'ajouter un article pour les 20,00€ de fond de caisse mis à disposition du régisseur.

Avis favorable à l'unanimité

N° 6 Questions diverses

SSIAD : modification de la délibération du 16 janvier 2019

Suite à la demande de disponibilité de la Directrice du SSIAD, il conviendrait de compléter la délibération en date du 16 janvier 2019, concernant la poste de direction, en précisant qu'il s'agit d'un poste de Cadre de santé infirmier, d'Infirmier en Soins Généraux de classe supérieure ou d'Infirmier en Soins Généraux ayant une expérience de dix ans minimum en qualité d'Infirmière Coordinatrice d'un SSIAD.

Avis favorable à l'unanimité

SSIAD : augmentation du temps de travail

Il convient d'augmenter le poste d'une infirmière (IDEC) de 32h00 à 35h00 hebdomadaire.

Avis favorable à l'unanimité

Fin de séance à 19H00.

